

## L E T T R E   O U V E R T E   A U   P R É S I D E N T   D E   L A   R É P U B L I Q U E

**800 dirigeants d'associations et d'entreprises prestataires de santé à domicile, ainsi que les pharmaciens d'officine, sont en colère. Ils vous demandent de ne pas mettre en danger leur secteur d'activité et la prise en charge à domicile de plus de 1,5 million de patients.**



Monsieur le Président de la République,

Les prestataires de santé à domicile (PSAD) et les pharmaciens d'officine mettent en œuvre des traitements et dispositifs médicaux complexes au domicile de plus de 1,5 million de patients en France dans les domaines de l'assistance respiratoire, de la perfusion, de la nutrition clinique, de l'insulinothérapie, de l'orthopédie et du maintien à domicile de malades chroniques, de personnes âgées et de personnes handicapées. Ils représentent une véritable alternative à l'hospitalisation et une réelle opportunité pour les patients d'être soignés sur leur lieu de vie. 60 000 salariés travaillent pour plus de 800 associations, entreprises prestataires, ainsi que pour les pharmacies d'officine, professionnels du maintien à domicile, répartis dans toute la France. Ces acteurs du domicile créent chaque année plusieurs milliers d'emplois, non délocalisables, et sont présents sur l'ensemble du territoire national. Cette dynamique risque pourtant d'être stoppée net et de nombreux acteurs de proximité disparaîtraient.

En effet, le Comité économique des produits de santé (CEPS) cherche à imposer, en plein été, des baisses de remboursement allant jusqu'à 10 % pour plus de 250 produits et prestations pris en charge par l'Assurance Maladie, soit un prélèvement annuel de plus de 180 millions d'euros sur notre seul secteur. Cette baisse arbitraire va littéralement asphyxier nos associations, entreprises et pharmacies d'officine qui ne pourront plus poursuivre leurs investissements ni maintenir leur niveau d'emploi.

Cette décision représente une fausse solution de maîtrise des dépenses de santé puisqu'il est démontré que le soin à domicile permet d'économiser jusqu'à 40 % des coûts par rapport à la prise en charge en établissement. La solution pour une meilleure régulation des dépenses de santé n'est-elle pas de poursuivre le transfert des traitements de l'hôpital vers la ville, en s'appuyant sur ces acteurs clés de la chaîne de soins ? La décision du CEPS va nous contraindre à procéder à des suppressions d'emplois et à de lourdes restructurations, faisant des patients des victimes directes. Pourquoi menacer des emplois sur l'ensemble du territoire, y compris dans les déserts médicaux, alors que le chômage commence tout juste à reculer en France ? Pourquoi remettre en question un secteur d'activité qui participe à une meilleure efficacité du système de santé, et développe un véritable savoir-faire français qui s'exporte à l'international ?

C'est la raison pour laquelle, tous ensemble, nous nous mobilisons pour vous demander, Monsieur le Président de la République, la suspension de ce projet le temps que de réelles négociations soient tenues. Nous ne nions pas la nécessité de faire des économies, nous souhaitons même y participer activement. Notre volonté est de faire en sorte que les efforts demandés soient proportionnés, soutenables et ne mettent pas en péril le secteur d'activité que nous représentons, ainsi que les patients et les salariés dont nous avons la responsabilité. Nous osons croire encore en l'ambition du virage ambulatoire, portée par votre gouvernement, et ne pouvons en aucun cas accepter des actions qui en sonneraient le glas.



► Signez la pétition en ligne sur : [change.org](https://www.change.org)